

# La Charte du Plongeur écoresponsable de la ria d'Étel

[secretaire.ffessm56@gmail.com](mailto:secretaire.ffessm56@gmail.com)



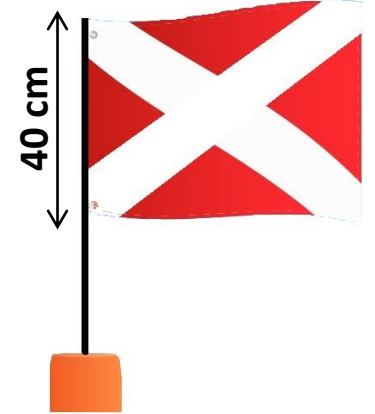
Pour enfiler ma combinaison, j'évite savon ou gel douche même bio car ils contiennent des détergents.



J'évite d'aveugler les animaux avec mes phares de plongée.



Je me signale avec un pavillon rouge d'au moins 40 cm de guindant portant une diagonale blanche ou une croix de St André placé sur un flotteur rouge ou orange. En surface, je ne m'en éloigne pas à plus de 40 m.



Je ramasse les engins de pêche perdus (fils, hameçons, etc.) sans me blesser.



Dans l'eau et en dehors, je ramasse les déchets plastiques.



Si je vois des espèces invasives, je contribue au Réseau Alien Grand Ouest avec CROMIS. Je vérifie, rince et sèche mon matériel de plongée pour éviter de transporter ces espèces d'un site à un autre.



Je regarde, sans toucher, la faune et la flore sous-marines, j'apprends avec DORIS puis je note dans CROMIS toutes mes observations.



Je fais attention à l'environnement que ce soit lors des baptêmes, des remontées techniques ou des explos.



De jour comme de nuit, j'évite de déranger le voisinage. J'évite de purger mes blocs ou de les gonfler avec un compresseur sur le parking. Je ne me trimalle pas tout nu sur le parking. Sous l'eau, je n'utilise pas de scooter sous-marin. Enfin, s'il y a trop de plongeurs sur site, je change d'endroit.



Mon club et tous ses adhérents respectent la charte du plongeur écoresponsable de la ria d'Étel.

N° FFESSM :

Signature du président

Date